

RAPPORT ANNUEL

2022

Conseil de quartier de l'Aéroport



TABLE DES MATIÈRES

Mot du conseil d'administration	4
Présentation du cQA	10
3-Fonctionnement du CQA	12
4.Action du conseil de quartier	13
Bilan états financier au 31 décembre 2022	22

Crédit photo de la page couverture: Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge



MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de votre conseil de quartier est heureux de vous présenter le bilan des actions et des activités réalisées durant l'année 2022. Les enjeux de sécurité routière, de la qualité de l'air principalement dans le secteur Champigny, du transport actif, de la protection du territoire agricole, de l'aménagement harmonieux de notre quartier sont quelques-unes des préoccupations des membres du conseil d'administration.

Comme dans les rapports annuels précédents, nous rappelons cette remarque que le conseil de quartier n'est pas un comité décisionnel, mais essentiellement une instance de consultations et de recommandations. Nous travaillons en collaboration avec la Ville de Québec et notre arrondissement. C'est donc dans cette perspective que plusieurs interventions ont été menées, telles que décrites dans le présent rapport.

Entretien du sentier piétonnier Buffon-l'Étincelle

Triste anniversaire puisqu'en mai dernier, nous avons souligné les 4 ans de nos démarches afin de faire déneiger le sentier piétonnier entre les deux écoles primaires (L'Étincelle et Trois-Saisons). Nous sommes toujours à la même place concernant ce dossier. En février 2022, un sondage a été réalisé auprès des résidents du quadrilatère des rues de l'Aéroport incluant le secteur Milton, Notre-Dame, du Haut-St-Maurice et de la rue Frenette afin de connaître leur opinion sur cinq questions. 1110 affichettes ont été distribuées. 222 personnes ont répondu aux questions suivantes :

- 1- Utilisation par vous ou un membre de votre famille : **185 oui (83 %), 37 non (17 %) ;**
- 2- Utilisation jusqu'à ce que l'accumulation rende l'accès difficile : **167 oui (75 %), 55 non (25 %).**
- 3- Plus de 5 minutes sont nécessaires sans cet accès : **115 oui (52 %), 107 non (48 %) ;**
- 4- Un irritant pour vous que la passerelle ne soit pas déneigée : **174 oui (78 %), 48 non (22 %).**
- 5- Êtes-vous d'avis que cette passerelle devrait être déneigée ? **199 oui (90 %), 23 non (11 %)**

Afin de donner suite à notre sondage, une lettre a été envoyée à M. Pierre-Luc Lachance, responsable du dossier du déneigement à la ville de Québec, en juin dernier, sollicitant une



rencontre dans ce dossier. Malheureusement, la réponse n'a pas donné les résultats escomptés. Dans les raisons évoquées dans sa lettre du 23 juin 2022, il mentionne : « ainsi, au niveau opérationnel, la largeur du lien piétonnier Buffon — Étincelle est malheureusement insuffisante pour permettre un déneigement adéquat avec les équipements de la Ville ». Pourtant, une passerelle moins large dans le secteur Champigny est déneigée.

Notre objectif est de trouver une solution afin que tous les intervenants dans ce dossier soient satisfaits. Nous travaillons en étroite collaboration avec le conseil d'établissement de l'école l'Étincelle-Trois-Saison.

Préoccupations citoyennes et résolutions

Le conseil fut à l'écoute des préoccupations citoyennes qui nous ont été adressées tout au long de l'année. Nous nous sommes assurés, en fonction de notre rôle, qu'elles soient au moins entendues. La section 4.2 du rapport vous présente un résumé de nos actions. Afin de pouvoir vous tenir au courant plus facilement, le conseil de quartier a sa page Facebook, « Conseil de quartier de l'Aéroport ».

Également durant l'année, le conseil adopte plusieurs résolutions sur différents sujets qui touchent notre secteur de vie et nos activités. Régulièrement, nous relançons les diverses instances de l'Arrondissement ou de la Ville de Québec sur les résolutions prises durant l'année afin d'assurer un suivi. La section 4.5 fait état de nos résolutions et des actions prises.

Qualité de l'air

Créé en 2013, le comité sur la qualité de l'air a pour objectif de sensibiliser les citoyens, particulièrement ceux du secteur Champigny, aux problèmes causés par le chauffage au bois et les foyers extérieurs afin de réduire leur impact sur la santé, la sécurité et l'environnement. Trois personnes forment ce comité, soit M. Réjean Martel, président du CQA, ainsi que deux autres citoyens, Mme Nicole Thibault et M. Alain Michard.



Les statistiques de 2021 du Ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) nous indiquent que le nombre d'heures où l'indice de la qualité de l'air (IQA) dans le secteur Champigny a été qualifié de « **mauvais** » a été de **189 heures** réparties sur **47 jours** en 2021, principalement sur les mois de février, janvier, novembre et décembre dans l'ordre.

2013	Bon	Acceptable	Mauvais	2014	Bon	Acceptable	Mauvais
Heures	6298 h	2358 h	104 h	Heures	6586 h	2083 h	90 h
%	71,9 %	26,9 %	1,2 %	%	75,2 %	23,8 %	1,0 %
Jours	125 j	210 j	30 j	Jours	151 j	189 j	25 j
%	34,2 %	57,5 %	8,2 %	%	41,4 %	51,8 %	6,8 %

2015	Bon	Acceptable	Mauvais	2016	Bon	Acceptable	Mauvais
Heures	6108 h	1940 h	80 h	Heures	7221 h	1491 h	72 h
%	75,1 %	23,9 %	1,0 %	%	82,2 %	17,0 %	0,8 %
Jours	147 j	176 j	17 j	Jours	177 j	164 j	25 j
%	43,2 %	51,8 %	5,0 %	%	48,4 %	44,8 %	6,8 %

2017	Bon	Acceptable	Mauvais	2018	Bon	Acceptable	Mauvais
Heures	6943 h	1736 h	81 h	Heures	6222 h	2397 h	141 h
%	79,3 %	19,8 %	0,9 %	%	71,0 %	27,4 %	1,6 %
Jours	153 j	184 j	28 j	Jours	120 j	209 j	36 j
%	41,9 %	50,4 %	7,7 %	%	32,9 %	57,3 %	9,9 %

2019	Bon	Acceptable	Mauvais	2020	Bon	Acceptable	Mauvais
Heures	6945 h	1693 h	111 h	Heures	6855 h	1662 h	267 h
%	79,4 %	19,4 %	1,3 %	%	78,0 %	18,9 %	3,0 %
Jours	165 j	173 j	27 j	Jours	160 j	155 j	51 j
%	45,2 %	47,4 %	7,4 %	%	43,7 %	42,3 %	13,9 %

2021	Bon	Acceptable	Mauvais	2022	Bon	Acceptable	Mauvais
------	-----	------------	---------	------	-----	------------	---------



Heures	6916 h	1655 h	189 h	Heures			
%	78,9 %	18,9 %	2,2 %	%			
Jours	163 j	155 j	47 j	Jours			
%	44,7 %	42,5 %	12,9 %	%			

La ville de Québec a entrepris un projet pilote concernant le smog. Nous avons reçu à l'automne des données préliminaires. Une lettre a été envoyée en décembre dernier au maire de Québec afin de connaître les actions de la ville dans ce dossier. La qualité de l'air dans Champigny est au 3^e rang des pires au Québec, alors que celle du quartier Limoilou se retrouve au 7^e rang.

Sécurité près des écoles

Le dossier est piloté par M. Sébastien Deveault avec l'aide de quelques citoyens. Les travaux d'aménagement du trottoir sur la rue Saint-Yves près de l'école Jouvence ont été réalisés en septembre dernier, ce qui a perturbé l'entrée des élèves. Le corridor scolaire est maintenant plus sécuritaire. Concernant l'école Primevères, les aménagements de la rue Félix-Antoine-Savard à sens unique devraient avoir lieu en 2023.

Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la ville de Québec

Nos capsules vidéos sont disponibles depuis plus d'un an maintenant. Elles ont été faites en collaboration avec des jeunes des deux écoles primaires du secteur (Étincelle/Trois-Saisons et Primevères/Jouvence). Vous pouvez voir les vidéos sur notre page Facebook. Ce printemps sera lancé la 2^e phase de notre projet, soit une chanson et une campagne d'affichage dans certaines rues du quartier pour sensibiliser les citoyens à ralentir. Merci à Mme Élisabeth Rancourt, Lisa Baril-Gravel et à M. Sébastien Deveault, les porteurs du dossier.

Table de concertation vélo (TCV)

Cette instance, qui réunit des représentants des 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. C'est M. Laurier Bérubé qui représente le CQA à cette Table. Les dossiers traités touchent principalement :

- 4 axes cyclables quatre saisons.
- L'axe nord-sud, partant de Val-Bélair, serait priorisé.
- Allonger la saison cyclable.



Dossier agricole

Le sous-comité sous le thème du développement durable qui inclurait la valorisation et la protection des terres agricoles tout en touchant à l'aménagement du territoire. Les membres du conseil qui travaillent sur ce comité sont M. Lothar Marzell, M. Laurier Bérubé, Mme Julianne Bossé, Mme Pascale Bouchard et des citoyens, Mme Lucie Saint-Gelais et Mme Myriam Faucher. Le volet qualité de l'air fait également partie des mandats du sous-comité.

Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires (VDAAA)

Ce dossier est porté au sein du conseil de quartier par M. Lothar Marzell. Rappelons-le, le territoire du quartier de l'Aéroport représente plus de 75 % de la zone agricole de la ville de Québec. Dans notre plan d'action, dans l'axe d'intervention « Contribuer à la qualité de vie du milieu », le CQA a fait sien l'objectif de protection du territoire agricole et prévoit des actions contribuant à la réalisation de cet objectif. Il est important de considérer l'agriculture périurbaine à l'intérieur de l'agriculture urbaine ou en complément à celle-ci.

Rue Champigny-Est

En 2021, des citoyens de la rue Champigny-Est ont alerté le conseil concernant la circulation de transit sur cette artère et les problématiques de vitesse. Le 27 avril 2022, la ville a tenu une rencontre virtuelle avec une quinzaine de citoyens de la rue et quelques membres du conseil de quartier. Les analyses démontrent qu'il y a une circulation de transit importante sur cette rue. Les moyens qui ont été mis en place sont l'abaissement de la limite de vitesse à 30 km/h et l'installation d'une affiche interdisant le virage à droite sur la rue Champigny-Est à partir de la route de l'Aéroport (qui est sous responsabilité provinciale). Les citoyens demandent plutôt la fermeture de la rue donnant sur la route de l'Aéroport et de sécuriser la traverse du boulevard Wilfrid-Hamel.

Conclusion

En terminant, je veux remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur implication et pour le temps qu'ils ont consacré à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens du quartier. Les dossiers n'avancent pas toujours à la vitesse que nous aimerions,



mais par nos actions, nous arrivons à faire bouger les choses. Nous formons une bonne équipe et nos échanges se déroulent toujours dans le respect des autres.

Un grand merci aux membres du conseil qui terminent un mandat et qui ne le renouvelleront pas. En particulier à Pascale Bouchard, Juliane Bossé et Lothar Marzell. Merci de votre implication et de vos échanges qui ont toujours été faits dans le respect et dans l'écoute des autres.

Une mention d'appréciation à M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec pour son excellente collaboration, mais également à Mme Priscilla Lafond, qui est de retour avec nous depuis novembre dernier.

Réjean Martel, président du CQA
Conseil de quartier de l'Aéroport



PRÉSENTATION DU CQA

Le conseil de quartier : un outil pour améliorer la qualité de vie du quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il constitue l'un des moyens prévus dans la politique de consultation publique¹ adoptée par la Ville de Québec en novembre 2003 afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation, le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier, tels que la sécurité, la circulation, les loisirs et la vie communautaire, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Le conseil de quartier de l'Aéroport a été constitué le 27 avril 2005 à la demande de la population. Sont membres du conseil de quartier toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Lors de l'assemblée de constitution du 27 avril, les personnes présentes ont également choisi le nom du quartier qui fait référence à cet équipement majeur situé en plein centre du quartier.

Les membres du CQA 2022

Les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat de deux (2) ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration peut coopter jusqu'à trois (3) personnes pour un nombre maximum de onze (11) administrateurs. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote. Une (1) personne-ressource du

¹ Règlement municipal R.V.Q. 204



Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec soutient le conseil de quartier dans ses activités et assure le suivi des dossiers auprès de l'administration municipale.

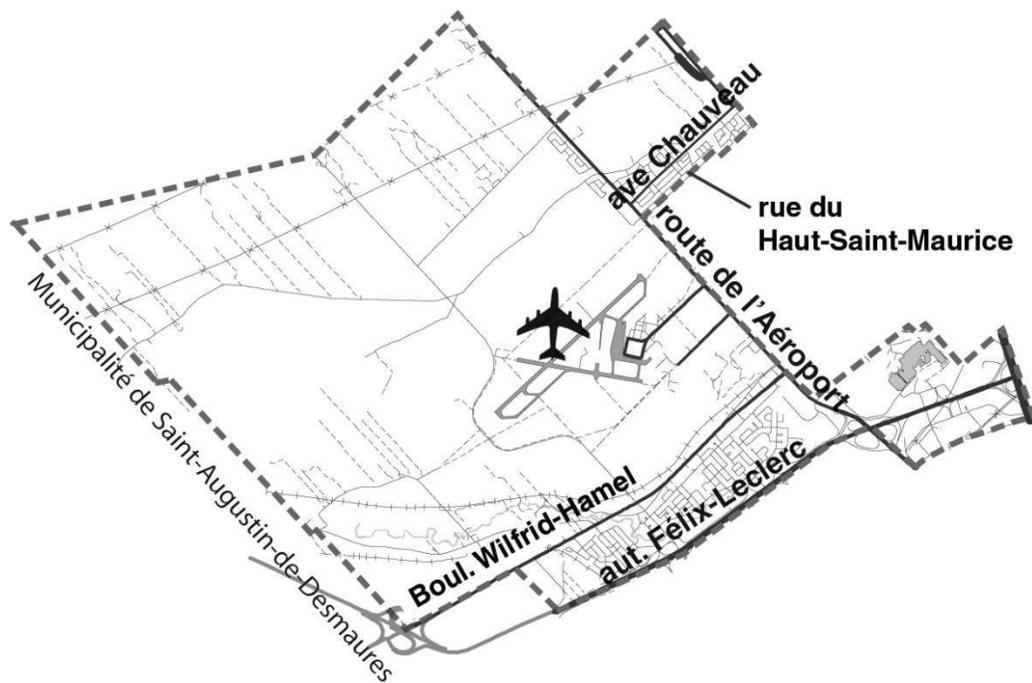
M. Réjean Martel	Président	Mme Julianne Bossé	Administratrice
M. Laurier Bérubé	Vice-président	M. Sébastien Deveault	Administrateur
Mme Aline Dumont	Secrétaire	M. Maxime Le Pluart	Administrateur
Mme Lisa Baril-Gravel	Trésorière	M. Lothar Marzell	Administrateur
Mme Pascale Bouchard	Cooptée juin 2022	M. Marc Laflamme	Coopté novembre 2022

M. Louis Martin Conseiller municipal — district Cap-Rouge–Laurentien

M. David Weiser Conseiller municipal — district du Plateau

Le territoire du CQA

Le territoire du CQA est illustré par la carte ci-dessous



3-FONCTIONNEMENT DU CQA

3.1 Séance régulière

Les réunions du conseil d'administration du conseil de quartier sont publiques et, sauf exception, se tiennent le second mardi du mois, en soirée (19 h). Elles font relâche en juillet et août. Au cours de l'année 2022, le conseil d'administration a tenu dix (10) séances qui ont eu lieu les 19 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril (assemblée générale annuelle), 10 mai, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre. À partir du mois de mai, les rencontres avaient lieu en présence. Les procès-verbaux des rencontres sont disponibles sur le site internet de la ville de Québec : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Afin de faciliter la participation et l'implication citoyennes des deux (2) secteurs qui composent le quartier (Champigny au sud-ouest et Chauveau au nord-est), les rencontres se tiennent en alternance au centre de loisirs Trois-Saisons, 1390, rue Buffon (secteur Chauveau) et au centre communautaire Champigny, 7519, boulevard Wilfrid-Hamel (secteur Champigny).

3.2 Participation à d'autres activités

Outre les rencontres du C.A., des membres du conseil de quartier ont participé à différentes séances d'information, des groupes de travail ou de consultations tenus par la Ville de Québec, par notre Arrondissement ou par d'autres organismes du quartier pour s'informer sur les projets et les mesures susceptibles d'avoir un impact pour le quartier.

- **25 janvier** : Rencontre du comité du VDAAA. M. Lothar Marzell y assistait.
- **17 février** : Séance d'information sur la Politique de viabilité hivernale. Mme Aline Dumont, M. Sébastien Deveault et M. Réjean Martel ont assisté à cette rencontre.
- **8 mars** : présentation aux membres du CQA des aménagements qui seront réalisées en 2022 autour de l'école Jouvence.
- **14 mars** : Présence au conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge afin de présenter nos vidéos sur la sécurité routière. La présentation a été faite par Mme Élisabeth Rancourt et M. Sébastien Deveault.
- **27 avril** : Rencontre des citoyens de la rue Champigny-Est. Mme Aline Dumont, M. Lothar Marzell et M. Réjean Martel assistaient à la rencontre virtuelle.
- Formation sur la collecte des résidus alimentaires offerte par la ville de Québec.
- **22 septembre** : Séance d'information sur les milieux humides. M. Lothar Marzell et Laurier Bérubé étaient présents.
- **1^{er} décembre** : Rencontre sur la nouvelle politique de fonctionnement des conseils de quartier. Mme Aline Dumont et M. Sébastien Deveault étaient présents.



4. ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER

4.1 Plan d'action 2023

Les membres du conseil de quartier ont adopté une mise à jour du plan d'action pour l'année 2023 en décembre ayant comme axes d'intervention l'ensemble des sujets sur lesquels ils souhaitent avoir un impact. Ainsi, les interventions ont toujours été orientées en fonction des objectifs suivants :

1 — Contribuer à la qualité de vie du milieu

- Le développement durable de notre territoire ;
- Améliorer la sécurité dans le quartier (vitesse, signalisation, éclairage, trottoirs) ;
- Améliorer la sécurité près des écoles primaires du secteur
- Améliorer les pistes cyclables et les sentiers piétonniers ;
- Améliorer l'accès au transport en commun pour les résidents du quartier ;
- Protéger les paysages et le patrimoine bâti ;

2 — Soutenir la vie communautaire dans le quartier

- Encourager une meilleure vie de quartier.
- Encourager des initiatives citoyennes
- Établir des liens avec les organismes du quartier et de l'arrondissement et favoriser la concertation.

4.2 Actions touchant des demandes citoyennes et du CQA

Voici d'autres dossiers sur lesquels le conseil a travaillé durant l'année :

- **Politique de déneigement** : Le déneigement est toujours un sujet chaud. La ville de Québec a mis en place une nouvelle politique de viabilité hivernale. Le CQA a questionné la ville afin de connaître sa stratégie de communication afin que les citoyens la connaissent.
- **Déboisement dans le secteur Jean-Gauvin par l'Aéroport** : L'aéroport de Québec a procédé à un déboisement massif dans le secteur Jean-Gauvin afin de sécuriser les pistes.
- **Projet de sécurité en lien avec les véhicules lourds** : Le conseil de quartier reporte à 2024 l'application d'une activité de sensibilisation auprès de la population des dangers reliés avec les véhicules lourds.



- **Projet de distribution d'arbres pour le mois de mai** : projet reporté en 2024.
- **Avoir une entente pour l'utilisation de la bibliothèque de L'Ancienne-Lorette par les gens de Chauveau** : La réponse de la ville de Québec, ce secteur est desservi par la bibliothèque de Neufchâtel qui se situe à plus de 1,6 km, mais le déplacement en voiture est moins de 15 à 20 minutes.
- **Projet d'une piste cyclable sur la route de l'Aéroport** : La ville est toujours dans l'analyse du dossier en réponse à la résolution CQA-22-CA-15.
- **Demande d'obtenir un rapport des démarches effectuées par la Ville dans le cadre du projet pilote d'inspection lors des périodes d'avertissement de smog** : La ville a mis sur pied un projet pilote en 2002 qui vise à valider, dans différents secteurs de la ville, l'application de la nouvelle réglementation sur le chauffage au bois. Le projet n'étant pas encore finalisé, il est prématuré de vous présenter des résultats et de conclusion.
- **Stationnement d'appoint au Centre de Loisirs Trois-Saisons** : La ville accepte l'idée. Il reste à installer les affiches informant les citoyens de cette mesure.
- **Demande pour créer un parc pour assister aux décollages et atterrissages des avions entre les rues Jean-Gauvin et de l'Aéroport** : Un citoyen a fait la proposition au CQA. Une lettre a été envoyée en août 2022. L'Aéroport international Jean-Lesage travaille sur un projet de parc.
- **Boulevard Chauveau** : Des citoyens se plaignent de vibrations lors de passage de camions. Des travaux sont prévus pour corriger la situation.
- **Jeux d'eau au parc Saint-Ange** : Une citoyenne demande qu'on installe des jeux d'eau au parc Saint-Ange.
- **Parc Claude-Germain** : La ville a procédé à l'enlèvement des bandes de deck hockey dans le parc pour remplacer le tout par une surface de pickleball. La faible utilisation de la surface explique cette décision, mais aussi que la ville a décidé de dédier des lieux à la pratique du pickleball et que dans notre arrondissement, c'est le parc Claude-Germain qui a été désigné.
- **Parc Kiwanis** : Le skatepark a été refait à l'automne.
- **Réaménagement de certaines routes** : Le CQA souhaite rencontrer des intervenants de la Ville pour discuter d'un futur réaménagement du boulevard Wilfrid-Hamel et de la route de l'Aéroport.
- **Dossier du parc industriel dans le secteur Champigny** : Le conseil entend toujours suivre de près ce dossier. Il s'agit d'implanter un parc industriel (entre la voie ferrée au



nord du boulevard Wilfrid-Hamel et les terrains de l'Aéroport de Québec, à partir de la route Jean-Gauvin).

- **Vitesse dans le rang St-Ange** : La ville va effectuer à l'été 2023, une analyse de vitesse et proposer des mesures pour améliorer la sécurité sur cette artère par un marquage de dents de dragon
- **Initiative citoyenne pour les 65 ans du secteur Jouvence et le 355^e anniversaire de Champigny** : reporté en 2024.

4.3 Résolution du conseil de quartier

RÉSOLUTION CQA-22-CA-07 : PDZA

ATTENDU :

1. QUE les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures composent l'agglomération de Québec,
2. QUE la zone agricole de la Ville de Québec représente environ 5 000 des 12 300 hectares de l'agglomération de Québec, dont une grande partie se trouve sur le territoire du Conseil de quartier de l'Aéroport
3. Que ces terres font partie des rares terres de la province de Québec qui ont un fort potentiel pour l'agriculture ;
4. QU'en 2015, la Ville de Québec a adopté la Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015- 2025 (VDAAA) qui tient lieu de Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;
5. Que la VDAAA 2015-2025 ne favorise pas spécifiquement la mise en valeur de l'agriculture périurbaine et rurale ;
6. QU'en 2020 la Ville de Québec a adopté le Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025 qui ne couvre pas la zone agricole ;
7. QUE la réalisation d'un PDZA spécifique à l'agglomération est une action structurante pour l'avenir de son développement agroalimentaire visant à favoriser la vitalité et l'occupation du territoire, assurer le développement et la pérennité des activités agricoles et atténuer les pressions de l'urbanisation sur les terres agricoles ;
8. QUE les éléments de base d'un PDZA présentent : — Un portrait du territoire et des activités agricoles ; — Un diagnostic, qui identifie des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des contraintes ;) — Une vision concertée qui exprime la vision d'avenir du développement de l'agriculture au sein de la MRC dont l'agglomération de Québec en est l'équivalent ; — Un plan d'action édictant les moyens qui doivent être mis en place pour atteindre les objectifs retenus. Procès-verbal de l'assemblée du CQA du 8 février 2022.
9. QUE la préparation d'un PDZA devrait promouvoir, à différentes étapes, l'implication de différents participants exerçant des activités dans des secteurs variés (agricole, municipal, économique, forestier, environnemental), incluant les résidents du territoire ;



IL EST PROPOSÉ par M. Lothar Marzell appuyé par Mme Aline Dumont de saisir les instances municipales de la Ville de Québec à l'effet de s'assurer la collaboration des deux autres villes de l'agglomération, d'engager les travaux et d'y affecter les ressources nécessaires pour produire un PDZA et d'assigner un membre du conseil de ville responsable du volet agricole à la Ville de Québec.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-14 : Sondage concernant le déneigement du sentier

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu de déposer à la Ville les résultats du sondage sur le déneigement de la passerelle piétonne entre la rue Buffon et la rue de l'Étincelle pour que le service du déneigement puisse en faire l'analyse. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-15 : Piste cyclable sur la route de l'Aéroport.

- Considérant que le développement du réseau cyclable est dorénavant intégré à la notion de mobilité active ;
- Considérant que par la mobilité active on entend la marche, le jogging, le patin à roues alignées, les fauteuils roulants, le vélo et tout autre mode de déplacement ;
- Considérant que la ville de Québec place la mobilité active au cœur de son développement et se dotera en 2022 d'une vision porteuse et forte ;
- Considérant que la Vision de la mobilité active permettra de mettre en place différentes actions pour encourager un nombre grandissant de citoyens à troquer leur véhicule motorisé pour les transports actifs dans leurs déplacements quotidiens ;
- Considérant que la route de l'Aéroport est un axe nord-sud permettant, en plus de desservir les services situés sur celle-ci et le secteur agricole, d'avoir accès au boulevard Hamel, aux nombreuses entreprises qui s'y trouvent, à sa voie cyclable, à la base de Plein Air de Sainte-Foy et au centre-ville ;
- Considérant que dans le mémoire sur la vision de la mobilité active déposé en mars 2021 par le Conseil de quartier de l'Aéroport, l'une des demandes était l'ajout d'un lien cyclable sur la route de l'Aéroport afin d'y sécuriser les piétons et les vélos ;

Il est proposé par M. Laurier Bérubé et appuyé par Mme Lisa Baril-Gravel de demander à la Ville de Québec de réaliser les travaux nécessaires afin de doter l'environnement de la route de l'Aéroport des infrastructures nécessaires à la mobilité active. Adoptée à l'unanimité.



RÉSOLUTION CQA-22-CA-26 : Rue Champigny-Est.

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par Mme Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'appuyer la demande des citoyens de fermer l'extrémité de la rue Champigny-Est à l'intersection de la Route de l'Aéroport. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-27 : Installation de feu de piéton au coin Wilfrid-Hamel et Antoine-Tabeau

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu de demander à la Ville de Québec d'installer des feux de circulation avec détecteur de mouvement pour donner la possibilité d'accéder au boulevard Hamel par la rue Antoine-Tabeau. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-36 : Vitesse excessive sur la rue Saint-Vincent

- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;
- CONSIDÉRANT que depuis 2009, des résidents de la rue Saint-Vincent ont interpellé les autorités de la ville concernant la problématique de la vitesse sur cette artère ;
- CONSIDÉRANT qu'une circulation de transit est en hausse sur cette artère ;
- CONSIDÉRANT que bien que la limite maximale soit maintenant fixée à 40 km/h, la problématique est toujours présente ;

Il est proposé par Réjean Martel et appuyé par Lisa Gravel-Baril que la Ville de Québec mette en place une étude de circulation sur cette artère afin de trouver des solutions sur la problématique de vitesse. D'ici là, le Conseil requiert l'installation de la stèle de vitesse pour tenter de ralentir la vitesse sur cette voie. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-37 : Vitesse excessive sur la rue des Champs-Élysées.

- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;
- CONSIDÉRANT que la configuration de la rue favorise la vitesse sur cette artère ;

Il est proposé par Réjean Martel, appuyé par Aline Dumont, d'installer un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Thivierge et de la rue des Champs Élysées dans le but de réduire considérablement la vitesse ;

Il est proposé également que la ville de Québec mette en place une étude de circulation sur cette artère afin de trouver des solutions sur la problématique de vitesse. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-38 : Déneigement du trottoir sur la rue des Champs-Élysées

- CONSIDÉRANT que la politique de viabilité hivernale prévoit le déneigement de nouveaux trottoirs et de ceux existants ;
- CONSIDÉRANT que malgré la présence d'un trottoir, ce dernier n'est pas déneigé depuis plusieurs années ;
- CONSIDÉRANT que plusieurs enfants utilisent ce dernier pour se rendre à l'école ;

Il est proposé par Réjean Martel, appuyé par Aline Dumont, que la Ville de Québec procède au déneigement du trottoir sur la rue des Champs-Élysées. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-39 : Vitesse excessive, absence de trottoir sur la rue Paul VI

- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;
- CONSIDÉRANT qu'une circulation de transit est en hausse sur cette artère ;
- CONSIDÉRANT l'absence de trottoir sur cette rue ;
- CONSIDÉRANT que les élèves qui fréquentent l'école, les Primevères doivent traverser cette artère ;

Il est proposé par Sébastien Deveault, appuyé par Maxime Le Pluart, que la ville de Québec mette en place une étude de circulation sur cette artère afin de trouver des solutions sur la problématique de vitesse. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-40 : Absence d'éclairage dans un sentier piétonnier

Il est proposé par Sébastien Deveault, appuyé par Maxime Le Pluart, que la Ville de Québec installe des lampadaires dans le sentier piétonnier qui relie le parc de l'école les Primevères au parc le May. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-41 : Vélo rang Saint-Ange et avenue Notre-Dame

- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;
- CONSIDÉRANT que de plus en plus de vélos utilisent le rang Saint-Ange et l'avenue Notre-Dame pour pratiquer cette activité physique ;
- CONSIDÉRANT que la cohabitation vélo/piéton/automobiliste est de plus en plus difficile ;
- CONSIDÉRANT que les bordures de chaque côté de la rue ne sont pas asphaltées ;
- CONSIDÉRANT que les bordures sont asphaltées dans le rang des Mines et sur la rue Notre-Dame dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ;

Il est proposé par Julianne Bossé, appuyée par Lothar Marzell, que la ville de Québec asphalté les bordures de chaque côté du rang St-Ange afin de donner un espace sécuritaire aux cyclistes et aux piétons. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-45 : Vitesse sur la rue Benjamin-Sulte

- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;
- CONSIDÉRANT que des résidents de la rue Benjamin Sulte ont interpellé les autorités de la ville concernant la problématique de la vitesse sur cette artère ;
- CONSIDÉRANT que la problématique de vitesse est particulièrement observée aux heures de pointe ;
- CONSIDÉRANT qu'une circulation de transit est en hausse sur cette artère ;
- CONSIDÉRANT que plusieurs enfants doivent traverser la rue pour se rendre aux deux écoles primaires ;
- CONSIDÉRANT que bien que la limite maximale soit maintenant fixée à 40 km/h, la problématique est toujours présente ;
- CONSIDÉRANT que des arrêts obligatoires ont déjà été installés sur la rue Benjamin Sulte à l'intersection de la rue Buffon.

Sur proposition de Mme Aline Dumont, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu que la Ville de Québec mette en place une étude de circulation sur cette artère afin de trouver des solutions sur la problématique de vitesse et la circulation de transit. Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-55 : lettre au maire de Québec concernant la qualité de l'air

Sur proposition de Mme Pascale Bouchard, appuyée par M. Marc Laflamme, il est résolu que le Conseil transmette la lettre portant sur la qualité de l'air dans le secteur Champigny, une fois révisée, au maire et aux responsables du dossier. Adoptée à l'unanimité.



RÉSOLUTION CQA-22-CA-56 : événement soulignant l'ouverture de la caserne 10

Sur proposition de Mme Pascale Bouchard, appuyée par Mme Julianne Bossé, il est résolu que le Conseil demande à la Ville de Québec d'organiser un événement de type « fête de quartier / portes ouvertes » lors de l'ouverture de la caserne 10 sur Jules-Vernes. Adoptée à l'unanimité.

4.4 Actions découlant des demandes de la Ville : Consultations publiques

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur différents projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour les projets suivants :

DEMANDE D'OPINION AU CQ CONCERNANT UNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DANS UNE ZONE DU PARC INDUSTRIEL COLBERT

Une entreprise dédiée à la vente et la réparation de camions souhaite pouvoir agrandir son espace intérieur (bâtiments) en raison de la dimension des véhicules vendus ou réparés. Toutefois, dans la zone visée (36453Ip), la superficie de plancher maximale à l'intérieur d'un bâtiment établi pour ce groupe d'usages (C38) n'est pas suffisante.

Il est donc proposé de retirer la limite de la superficie maximale de plancher pour le groupe d'usages C38 dans la zone concernée, afin de permettre une plus grande latitude dans l'aménagement intérieur des bâtiments pour un usage principal de vente et de réparation de camions.

Cette modification n'entraînera pas d'impact à l'extérieur, puisqu'aucune superficie maximale n'est déterminée pour un bâtiment.

La zone concernée est située dans le quartier de l'Aéroport, approximativement à l'est de l'avenue Blaise-Pascal, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV et au nord du boulevard du Versant-Nord. Jusqu'à ce soir, la Ville n'a pas reçu de questions ou de commentaires des citoyens.

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport recommandent d'approuver le projet de modification au Règlement.

DEMANDE D'OPINION AU CQ CONCERNANT UNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE AJOUT DE L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LA ZONE 36304CB

Le projet de modification réglementaire qui prévoit l'ajout du groupe d'usages H1 Logement dans la zone 36304Cb, située dans le quartier de l'Aéroport, à l'intersection du boulevard Chauveau Ouest et de l'avenue Notre-Dame, au sud de la rivière Lorette, à l'est de la rue Falardeau, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV et au nord des rues Dufresne et Frenette.

L'ajout de l'usage résidentiel dans cette zone vise à permettre la construction d'un projet d'habitation de 18 logements, limité à 3 étages, et à favoriser un encadrement bâti plus structurant à l'intersection.

Une modification au règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme est requise pour permettre la construction du projet (passer d'une zone Cb — dominante commerciale — à Mb usages mixtes) et favoriser ainsi la revalorisation du site. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modification réglementaire pour l'ajout de l'usage résidentiel dans la zone 36304Cb en exprimant des bémols par rapport :

- au nombre de logements et de stationnements ;
- aux îlots de chaleur créés par le déboisement potentiel ;
- ainsi qu'à la sécurité routière autour de ce site.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE D'OPINION AU CQ — CENTRE DE FORMATION POUR LE SPCIQ-3000, RUE WATT.

Le Service de protection contre l'incendie (SPCIQ) a dû relocaliser son Centre de formation au 3000, rue Watt, seul local disponible répondant aux besoins. Hors, les activités du SPCIQ qui ont lieu dans ce local font partie du groupe d'usages P3 établissement d'éducation et de formation, lequel n'est pas autorisé dans la zone 36451lp où se situe le bâtiment. Cette zone se situe approximativement au nord du boulevard du Versant-Nord, à l'est de l'avenue Kepler et de son prolongement vers le sud, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV et au sud de l'autoroute Félix-Leclerc. Une modification de la réglementation de zonage est requise afin de régulariser la situation.

Les modifications proposées sont:



- Ajouter aux usages autorisés, le groupe d'usages P3 établissement d'éducation et de formation.
- Ajouter comme usage spécifiquement exclu : « Un établissement d'enseignement primaire ou secondaire, à l'exception d'un centre de formation professionnelle ».
 - Supprimer l'usage spécifiquement exclu : la note « Un établissement d'enseignement secondaire d'une superficie de plancher de plus de 12 000 mètres carrés »

Il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification de la réglementation de zonage pour la zone 36451Ip. Adoptée à l'unanimité.

BILAN ÉTATS FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

En 2022, le conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport a reçu une subvention de fonctionnement de la Ville de Québec de 1325,00 \$.

Trois autres subventions de 3000\$ ont été octroyées en 2022 dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec. Ces subventions ont été reçues par le conseil de quartier lui-même et par les écoles Primevères/Jouvence et L'Étincelle/Trois-Saisons. Elles ont été gérées par le CQA et ont été utilisées à nouveau pour la reconduction de tournage de vidéos sur la sécurité routière et une campagne d'affichage. Ces montants seront payés au début de l'année 2023.

Le bilan démontre un actif net non affecté au début de l'exercice 2022 de 1476,91\$. Il était de 10221,49\$ à la fin de celui-ci (incluant 57,15\$ au montant de la petite caisse) avec des dépenses totales de 1585,51\$.

Une somme globale de 740,00 \$ a été utilisée afin de défrayer les honoraires de la secrétaire de soutien (3 rencontres à 80,00 \$ chacune, et 5 rencontres à 100,00 chacune pour 5 rencontres ainsi qu'un procès-verbal complémentaire pour l'assemblée générale annuelle). Le montant du paiement de la secrétaire de soutien a été augmenté à 100,00\$ dans le courant de l'année afin de rejoindre le paiement moyen des autres conseils de quartier de la ville pour les secrétaires de soutien, résolution tenue à la séance de mai 2022 et adoptée à l'unanimité.

En juin, le paiement habituel de 37,00 \$ pour la mise à jour annuelle du dossier du CQA a été réalisé auprès du Registraire des entreprises (RE).

Des frais d'impression de publicité et d'affiches de 317,90\$ et 252,26\$ ont été remboursés à un administrateur en février et mars, pour des démarches de sondage auprès des résidents du quartier concernant le déneigement d'une passerelle.

Le tournage des vidéos réalisé par Les Frères de Lys sera payé en totalité dans le courant de l'année 2023, suite à leur production finalisée, ce qui explique les surplus significatifs en encaisse en fin d'année.



Enfin, des frais bancaires mensuels fixes d'utilisation de 2,95 \$ (de janvier à décembre) au compte #150 502 à la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien, à L'Ancienne-Lorette (total de 35,40 \$) ont été encourus. Une ristourne de 2.14\$ a été octroyée par la Caisse Desjardins.

Ainsi, au 31 décembre 2022, il y avait une somme de 10164,34 \$ dans le compte bancaire et 57,15 \$ en argent comptant dans la petite caisse (montant arrondi de 10221,49\$).



LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2022



LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT
ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions — Ville de Québec		
Fonctionnement	<u>1325,00 \$</u>	600,00 \$
Programme de soutien à la mobilisation	<u>9000,00\$</u>	9 000,00\$
Ristourne Caisse Desjardins	<u>2,14\$</u>	<u>0,65\$</u>
	<u>10327,14\$</u>	<u>9 600,65 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	<u>812,40 \$</u>	967,00 \$
Projets	<u>570,16 \$</u>	<u>8 078,79\$</u>
	<u>1382,56</u>	<u> </u>
Excédent des produits par rapport aux charges	8944,58\$	554,86 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1276,91 \$</u>	<u>922,05 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>10221,49 \$</u>	<u>1 476,91 \$</u>